

## Procès-verbal

Session du conseil de la ville de Macamic tenue le 14 février 2005, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Éric Poiré, Rolande Cloutier-Rossignol, Yvan Verville, Claude Morin, Dianne Duchesne, Rock Morin et Louis Dessureault. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2005-02-013

### 2. ADOPTION DE L=ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Dessureault, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L=ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l=ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal des sessions du 10 janvier et celui du 24 janvier 2005;
4. Approbation des comptes à payer :
  - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
    - Au montant de 85 868,46 \$;
    - Au montant de 50 882,08 \$;
  - b) Liste préliminaire à l=émission des chèques :
    - Au montant de 14 376,44 \$;
  - c) Chèques de paie du mois de janvier 2005 :
    - Paie du 4 janvier 2005 au montant de 12 739,48 \$;
    - Paie du 18 janvier 2005 au montant de 14 041,81 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée de janvier 2005;
7. Terrain pour paintball;
8. Procédure de vente pour taxes;
9. Approbation des travaux de Télébec;
10. Amélioration du réseau routier;
11. Délégué OMH;
12. Réseau large bande;
13. Demande de Carrefour Jeunesse Emploi;
14. Contribution financière à la Chorale Les Gais Lurons d'Authier ;
15. Rapport des comités;
16. Questions diverses:
  - a) Info-Mak ;
17. Information du directeur général;
18. Période de questions;
19. Levée de l=assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 16a) et 17 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

2005-02-014

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 10 JANVIER ET CELUI DU 24 JANVIER 2005**

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 10 janvier et celui du 24 janvier 2005 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2005-02-015

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Dessureault et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :

S Au montant de 85 868,46 \$ ;

S Au montant de 50 882,08 \$ ;

- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :

S Au montant de 14 376,44 \$ ;

- c) Chèques de paie du mois de janvier 2005 :

S Paie du 4 janvier 2005 au montant de 12 739,48 \$ ;

S Paie du 18 janvier 2005 au montant de 14 041,81 \$ ;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

6. **Correspondance reçue et envoyée de janvier 2005**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard, donne des informations concernant la

correspondance reçue et envoyée au cours du mois de janvier 2005.

2005-02-016

7. **DEMANDE À LA CPTAQ POUR L=UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L=AGRICULTURE**

CONSIDÉRANT que l=utilisation future serait pour un terrain de paintball et que la Ville ne voit aucun inconvénient à ce projet, puisque ce lot n'est pas utilisé et ne désire pas s'en départir;

CONSIDÉRANT que ce projet n'est en rien nuisible au voisinage;

CONSIDÉRANT qu=au niveau du schéma d'aménagement de la MRC d=Abitibi-Ouest, une zone récréo-touristique est adjacente à ce site, donc un secteur privilégié pour toute activité récréative;

CONSIDÉRANT que cet endroit est le plus approprié disponible pour ce genre d=activités;

CONSIDÉRANT que cette activité ne nécessite pas d=infrastructure significative;

CONSIDÉRANT qu=il ne cause aucun effet négatif sur l=agriculture.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Louis Dessureault et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande à la CPTAQ l=autorisation pour l=utilisation à des fins autres que l=agriculture pour le lot 3 du 1<sup>er</sup> Rang , canton Royal-Roussillon dans le territoire de la ville de Macamic.

Adoptée à l=unanimité.

2005-02-017

8. **PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par le conseiller Louis Dessureault, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE: La Ville de Macamic autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à poursuivre les procédures de vente pour taxes des propriétés de M. Jean-Pierre Thériault.

Adoptée à l=unanimité.

2005-02-018

9. **APPROBATION DES TRAVAUX DE TÉLÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu :

QUE: La Ville de Macamic approuve les travaux de Télébec qui consiste à remplacer un poteau, dans le Rang 10 et 1 Est pour respecter le dégagement au sol.

QUE : La présente résolution abroge la résolution no 2005-01-011.

Adoptée à l'unanimité.

2005-02-019

10. **AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu:

QUE: Une demande de subvention soit adressée au député d=Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour permettre la réalisation des travaux suivants:

**1° Amélioration de la structure des chemins**  
**Rechargement de concassé pour un total de 129 150 \$**

|   |  |           |
|---|--|-----------|
| S | Rang 10 et 1 Ouest (ancienne paroisse) | 58 800 \$ |
| S | Rang 10 et 1 Est (ancienne paroisse)   | 70 350 \$ |

**ET**

**2° Construction de bordures** **59 965 \$**  
**Bordures et surlargeur d=asphalte**

S 1re Avenue Est, partie nord

**Total des travaux: 189 115 \$ (taxes en sus)**

Adoptée à l'unanimité.

2005-02-020

11. **DÉLÉGUÉS OMH**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE : Le maire, Daniel Rancourt et les conseillers Rock Morin et Yvan Verville soient renommés pour représenter la Ville de Macamic au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Macamic à la fin de leur mandat actuel.

Adoptée à l'unanimité.

2005-02-021

12. **RÉSEAU LARGE BANDE**

ATTENDU l'importance du déploiement d'un réseau à large bande pour le développement économique et social de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU le large consensus et l'engagement de sept commissions scolaires, le Cégep, l'Université, sept communautés algonquines, 63 municipalités et 56 bibliothèques publiques dans un projet collectif qu'est le réseau à large bande;

ATTENDU que le financement est incomplet et que le gouvernement provincial a annoncé officieusement sa contribution conditionnelle au financement complété;

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu de transmettre une lettre au très honorable Paul Martin lui demandant d'intervenir dans le dossier pour compléter la part fédérale du financement, et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité.

2005-02-022

13. **CONTRIBUTION AU PROJET PLACE AUX JEUNES**

Il est proposé par le conseiller Louis Dessureault, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic contribue au programme Place aux jeunes administré par le Carrefour jeunesse emploi de la MRC d'Abitibi-Ouest, et ce, pour un montant de 280,70 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2005-02-023

14. **CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CHORALE LES GAIS LURONS**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu d'accorder un montant de cinquante (50 \$) à la Chorale Les Gais Lurons.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Rapport des comités**

La maire, Daniel Rancourt, ainsi que les conseillères et conseillers, Denise Dubois, Yvan Verville, Claude Morin et Dianne Duchesne font rapport de leurs rencontres respectives.

18. **Période de questions**

Monsieur Camil Morissette nous informe d'une problématique concernant l'accumulation de neige dans une courbe près de chez lui. Le contremaître le contactera pour plus de renseignements afin d'y apporter les correctifs requis le cas échéant.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants dans le budget d'opération ou les réserves pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 2005-02-022 et 2005-02-023.

Nicole Bouffard  
Secrétaire-trésorière adjointe

2005-02-024

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu d'ajourner l'assemblée au 28 février 2005. Il est 21 h 15.